



## COMMUNE DE FONTENAY LE VICOMTE

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 4 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le quatre juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Valérie MICK RIVES, Maire

**Présents** : Valérie MICK RIVES, Daniel CORRE, Patricia JOURDAN, Patrick BALDY, Josette MARINI, Jean-Marc BLANQUART, Virginie BOUILLER, Sylvain GAULE, Laura MARECHAL, Gilles CATHAUD, Céline CARON, Laurent CONRAD-BRUAT, Ida QUESNEAU, Osnel JAVEL, Chantal LUCAS, Jean-Christophe DAUMAS, Patrick DRONNE, Evelyne LEGRAS

**Pouvoir** : Angélique RIVIERE donne pouvoir à Patricia JOURDAN

**Secrétaire de séance** : Patrick BALDY

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 19

N° 2026/38

**Objet : Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet suite à un avancement de grade**

Madame le Maire rappelle que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil municipal compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit sur le tableau d'avancement de grade établis pour l'année 2026. Cette modification, préalable à la nomination, se traduit par la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement ainsi que la suppression de l'emploi antérieur de ce même fonctionnaire.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la fonction publique ;

VU la délibération prise en conseil municipal de Fontenay-le-Vicomte du 3 mars 2021 fixant les ratios d'avancement de grade ;

VU l'arrêté n°2021/22, en date du 3 mars 2021, fixant les lignes directrices de gestion des ressources humaines ;

VU le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 ;

VU le tableau des emplois ;

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient au conseil municipal de modifier le tableau des emplois afin de permettre la nomination d'un agent inscrit sur le tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2026 ;

Madame le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint d'animation territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, et la suppression de l'emploi d'adjoint d'animation territorial.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026, le tableau des emplois est ainsi modifié :

Filière	Cadre d'emploi	Catégorie	Grade	Missions	Durée hebdo. du poste	Temps de travail	Ancien effectif	Nouvel effectif
Animation	Adjoint d'animation territorial	C	Adjoint d'animation territorial	Accueil et soins des enfants, activités scolaires et entretien des locaux	35h	100 %	2	1
Animation	Adjoint d'animation territorial	C	Adjoint d'animation territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Accueil et soins des enfants, activités scolaires et entretien des locaux	35h	100 %	0	1

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE :**

- La création, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026, d'un emploi permanent d'adjoint d'animation territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet afin de permettre la nomination de l'agent inscrit sur le tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2026
- La suppression, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint d'animation territorial occupé actuellement par l'agent susvisé.

**DÉCIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026.

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi concerné sont prévus au budget de l'exercice.

Fait à Fontenay le Vicomte, le 4 juin 2026


 extrait conforme  
**Le Maire,**  
**Valérie MICK RIVES**